

[Accueil \(//Aggleau-CPS.monsite-orange.fr/index.html\)](http://aggleau-cps.monsite-orange.fr/index.html)

[Réponses au questionnaire \(//Aggleau-CPS.monsite-orange.fr/page-5806a91fa1ee2.html\)](http://aggleau-cps.monsite-orange.fr/page-5806a91fa1ee2.html)

## Réponse reçue de M. Didier MISSENARD

candidat EELV 5ème circonscription Essonne

### **1. Quelles sont vos propositions pour garantir une gestion publique, démocratique, durable et équitable de l'eau sur le territoire français ?**

En premier lieu, nous devons améliorer le fonctionnement des intercommunalités qui ont désormais acquis la compétence sur l'eau. Le transfert de cette compétence devrait permettre de mutualiser à une échelle pertinente la gestion de l'eau ; or les intercommunalités actuelles ne sont souvent que la somme des intérêts particuliers des villes. Les délégations sont données à des maires qui, en plus de leur mission, ont à s'occuper de leur ville : la gestion d'un sujet aussi complexe que l'eau – qui inclut en sus de la distribution d'eau potable, l'assainissement et aussi la prévention des inondations – devrait être une délégation à plein temps.

En deuxième lieu, il est important de s'assurer que « l'eau paye l'eau » selon le principe général du service public de l'eau. Ainsi les bénéfices acquis ne doivent pas servir à d'autres usages que ceux qui sont liés à ce service. Et c'est avec raison que les citoyens supportent de moins en moins des fonctionnements contraires à ce principe.

### **2. Comment envisagez-vous d'améliorer le contrôle citoyen des services publics, en particulier celui de l'eau ?**

Il faut créer et dynamiser des CCSP (Commission Consultative de Services Publics Locaux) qui sont destinées à permettre un contrôle citoyen des entités créées par les collectivités territoriales : ces structures ont été initiées à cette fin par une loi de 1992, complétée en 2002. Actuellement, les avis produits à propos de la gestion de l'eau ne sont que rarement rendus publics. Permettre le réinvestissement de citoyens motivés est un moyen d'aider les élus dans des décisions complexes qu'ils n'ont le plus souvent pas le temps de s'approprier. Il s'agit d'aller vers des formes de démocratie participative qui ne soient ni des gadgets, ni des mesures populistes mais deviennent un vrai lien entre les citoyens et les élus.

### **3. Selon vous, la production, la distribution et l'assainissement de l'eau, dont la compétence revient désormais à l'intercommunalité, devraient-ils relever d'une gestion publique en régie ou d'une délégation au privé ?**

Nous penchons pour une gestion publique dans la mesure où elle permet une meilleure transparence et qu'elle est réputée être moins coûteuse sur notre territoire. Une délégation de service public peut néanmoins avoir ses avantages du fait de la technicité nécessaire, et des contraintes financières qui pèsent actuellement sur les collectivités territoriales ; néanmoins, ce recours n'est envisageable qu'à condition qu'il soit correctement encadré.

---

## Réponse reçue de Mme Joëlle PINNA

candidate PCF FdG 6ème circonscription Essonne

### **1. Quelles sont vos propositions pour garantir une gestion publique, démocratique, durable et équitable de l'eau sur le territoire français ?**

L'eau est un bien commun de l'humanité. Son usage pour les besoins vitaux doit être garanti à tous les habitants de la planète. Aucune entreprise privée ne doit pouvoir s'approprier la ressource à des fins de profit. Elle doit être également protégée sur le plan écologique. En France, l'affirmation de ces principes doit aller de pair avec la création d'un grand service public national et décentralisé de l'eau et de l'assainissement. Ce service public devra garantir la gratuité des premier m3 pour les particuliers, permettre la mise en place d'une péréquation tarifaire nationale et un accompagnement des collectivités locales sur les plans techniques et financiers pour organiser leur gestion publique de l'eau et de l'assainissement. Ce service public devra également intégrer la nouvelle compétence " Gestion des milieux aquatiques et prévention des inondations " que la loi NOTRe a confié aux communes et à leurs regroupements.

### **2. Comment envisagez-vous d'améliorer le contrôle citoyen des services publics, en particulier celui de l'eau ?**

Je suis favorable au renforcement des services publics sur l'ensemble du territoire. Cela passe par une gestion rompant avec les logiques de rentabilité financière au profit d'une nouvelle efficacité sociale. La démocratisation de cette gestion en sera la garantie. Elle devra associer directions, usagers, élus et représentants des personnels. Cela concerne bien évidemment le service public et décentralisé de l'eau et de l'assainissement dans lesquels les usagers doivent avoir un pouvoir de décision et de contrôle.

### **3. Selon vous, la production, la distribution et l'assainissement de l'eau, dont la compétence revient désormais à l'intercommunalité, devraient-ils relever d'une gestion publique en régie ou d'une délégation au privé ?**

En conformité avec mes réponses précédentes, je suis bien évidemment favorable à ce que la distribution de l'eau et son assainissement sur le territoire de la Communauté Paris-Saclay relève d'une gestion publique. J'apporte et j'apporterai mon soutien à toutes les mobilisations citoyennes qui permettront de faire avancer cette idée parmi les habitants et au sein des assemblées élues de notre territoire.

## Réponse collective reçue des candidat.e.s de La France Insoumise

Sylvère Cala (titulaire) et Frédérique Dumont (suppléante), 5ème circonscription Essonne

Philippe Juraver (titulaire) et Cécile Cohen (suppléante), 6ème circonscription Essonne

Bernard Terris (titulaire) et Christine Duval (suppléante), 4ème Essonne

Nos réponses sont extraites du programme de la France Insoumise, L'Avenir en commun, et notamment du Livret Thématique « Eau, bien commun »

### 1. Quelles sont vos propositions pour garantir une gestion publique, démocratique, durable et équitable de l'eau sur le territoire français ?

Pour la France Insoumise, la question du droit à l'eau et donc de l'accès gratuit est incontournable. Nous en ferons une priorité et l'inscrirons dans la Constitution de la 6e République. L'eau est un bien commun à protéger et mieux partager. Nous optons pour une gestion publique de l'eau, dont les modalités sont précisées dans notre réponse à la troisième question

Nous mettrons en place la **gratuité des compteurs** aux domiciles principaux en supprimant les abonnements. Nous rendrons obligatoire l'ouverture ou la création de points public d'eau potable, d'installations sanitaires et de bains douches publics.

Nous établirons la **gratuité des premiers m3 d'eau nécessaires à une vie digne** et une tarification progressive et différenciée pour pénaliser les mésusages. L'usage de l'eau ne peut pas être accessible dans les mêmes conditions selon qu'il s'agit d'une résidence principale ou secondaire ; dans la cuisine et la salle de bains d'une famille ou pour concourir au chiffre d'affaires d'une entreprise... Comme tous les biens de première nécessité, nous diminuerons la TVA sur l'usage domestique de l'eau.

Nous encouragerons à renouveler le patrimoine de production et de distribution de l'eau afin de **réduire rapidement les fuites**, le gaspillage et les pollutions par un soutien financier et des prêts à 0 %. Nous engagerons une mutation généralisée de l'agriculture en bio avec le soutien des comités locaux de co-gestion publique de l'eau (cf. ci dessous notre réponse à la question 2) afin de faire disparaître les intrants polluants et résidus des eaux de surface et souterraines.

Sous maîtrise d'ouvrage public, nous sortirons des modèles imposés en matière d'assainissement non collectif qui laissent 12 millions de personnes seules pour régler leur problème en la matière et nous lancerons un grand programme de phyto-épuration pour **en finir avec le « tout station d'épuration »** qui coûte cher.

Nous fixerons des **périmètres de protection renforcée autour des champs de captages** en concertation avec les communes et les usager.e.s et nous mettrons fin à l'abandon programmé des sources d'eau, patrimoine de la nation.

Nous encouragerons les **pratiques éducatives locales** qui permettent de découvrir, d'aimer, de mieux connaître pour le respecter et le préserver notre patrimoine en eau douce et salée.

Nous ferons de la question de l'eau, de sa protection et de son accès pour tou.te.s un enjeu de la politique internationale et de coopération de la France. Nous renforcerons la gestion démocratique dans le secteur de l'eau à l'échelle mondiale et garantirons la mise en œuvre effective du droit à l'eau et à l'assainissement avec des mécanismes de solidarité envers les peuples les plus défavorisés.

## **2. Comment envisagez-vous d'améliorer le contrôle citoyen des services publics, en particulier celui de l'eau ?**

Nous soumettrons un projet de loi sur la gestion publique de l'eau qui sera co-élaboré avec les gestionnaires, les associations citoyennes, les usager.e.s et les syndicats dans une concertation l'échelon local, et à l'échelon national en associant les agences de l'eau.

La loi NOTRe (Nouvelle organisation territoriale de la République) sera abrogée ; la gestion publique sera généralisée et rendue plus transparente et participative. Dans chaque bassin de vie verront le jour des comités locaux de co-gestion publique de l'eau comme seuls opérateurs.

Les Agences de l'eau, renommées « agences de bassin », seront confortées pour mettre en œuvre les politiques publiques transversales et concertées en matière d'eau et d'intérêt écologique. Nous veillerons également à ce que la règle verte qui sera proposée pour la Constitution de la 6e République soit appliquée. Sur tout le territoire national les professionnel.le.s de l'eau seront appelé.e.s à rejoindre une fonction publique de l'eau. Celle-ci sera constituée, au sein de la grande fonction publique, en prenant le meilleur de chaque situation professionnelle acquise dans le secteur privé ou dans la fonction publique. Une véritable filière publique de recherche et de formation aux métiers de l'eau sera créée.

## **3. Selon vous, la production, la distribution et l'assainissement de l'eau, dont la compétence revient désormais à l'intercommunalité, devraient-ils relever d'une gestion publique en régie ou d'une délégation au privé ?**

Le modèle dominant en termes de services sur le territoire, contrairement à ce que raconte la propagande des opérateurs privés et des élu.e.s peu audacieux, est le modèle public de la **Régie directe** et historique. Sur les quelques 35.000 services de l'eau et de l'assainissement seulement 11.800 sont délégués au privé.

Les gestions de l'eau et de l'assainissement déléguées à des entreprises privées génèrent des frais supplémentaires pour les usager.e.s. Les remontées financières à la Holding, les impôts et taxes des sociétés privées, les marges commerciales et la recherche de rentabilité financière à court terme alourdissent de plus en plus les factures d'eau et détériorent les conditions de travail des salarié.e.s du privé. Avec la gestion publique, les factures sont allégées de tout ça et les salarié.e.s ne subissent pas les

stratégies aux services des dividendes.

La France insoumise propose que l'accès à l'eau et à l'assainissement de qualité pour toutes et tous soient considérés comme des droits fondamentaux à inscrire dans la Constitution de la 6e République.

**Nous accompagnerons une sortie en trois ans des 11 800 contrats privés de délégations de service public (DSP) et nous conforterons, avec la Banque publique d'investissement (prêts à taux zéro), les 23 688 gestionnaires publics de l'eau et de l'assainissement qui existent déjà.**

**Pour en savoir plus :**

Le programme de la France Insoumise, l'Avenir en commun : <http://laec.fr/> (<http://laec.fr/>)

Le livret de l'Avenir en commun sur l'eau : <https://avenirencommun.fr/le-livret-eau/>

(<https://avenirencommun.fr/le-livret-eau/>)

---

## **Réponse reçue de Mme Annick LE POUL**

candidate PCF FdG 5ème circonscription Essonne

L'eau étant un bien commun de l'humanité, il est évident que pour les communistes, sa gestion doit être publique et non livré à la marchandisation comme c'est le cas aujourd'hui.

### **1. Quelles sont vos propositions pour garantir une gestion publique, démocratique, durable et équitable de l'eau sur le territoire français ?**

L'eau est une ressource essentielle à la vie. C'est notre bien commun et nous devons la préserver. Ainsi, il faut préserver cette ressource d'intérêts particuliers. C'est pourquoi nous porterons à l'Assemblée nationale, à l'instar de ce qu'il s'est passé en Slovénie, un projet de changement de la constitution, s'il ne s'inscrit pas déjà dans une assemblée constituante en vue d'une VI<sup>e</sup> République, visant à affirmer clairement que la ressource en eau doit être préservée des intérêts privés. Ce sera nécessaire si nous voulons redresser la situation dans toute la France au plus vite, et bloquant si jamais les intérêts privés se manifestent pour tenter de prendre la main sur la ressource. Etant vitale, l'eau ne doit pas être difficile d'accès. Ainsi, nous porterons un projet de tarification sociale de l'eau, permettant à chacun de payer son eau sur la base de ce qu'il gagne, et non plus que l'eau lui coûte jusqu'à ne plus pouvoir payer ses factures. Enfin, cette ressource est à préserver et à rationner si nous voulons une gestion durable de nos réserves. On a besoin de sensibiliser toujours plus les habitants ainsi que les entreprises à éviter le gâchis d'eau, quitte à sanctionner financièrement ces gâchis. On doit aussi avoir une attention toute particulière à l'agriculture consommant beaucoup d'eau et inciter, dans les régions les plus sèches, à changer la nature des productions pour s'adapter aux conditions locales d'exploitation de la ressource.

### **2. Comment envisagez-vous d'améliorer le contrôle citoyen des services publics, en particulier celui de l'eau ?**

Les services publics sont notre bien à tous, mais cela a été parfois oublié. Il est important que nos concitoyens s'emparent de ces services publics et veillent à leur maintien, ainsi qu'à leur développement. L'eau n'est pas un sujet facile à aborder, et il ne faut pas non plus passer outre les prérogatives des mandats électoraux. Cependant, nous pouvons profiter du fait que l'eau et l'assainissement sont dans la plupart des cas des budgets spécifiques annexes à ceux de nos collectivités pour trouver des solutions innovantes, comme en particulier l'instauration systématique dans nos collectivités compétentes d'un "Conseil De l'Eau". Ce conseil serait constitué à parité d'élus et de citoyens et serait chargé de mener à bien les politiques de l'eau sur chaque territoire. Les membres de ces conseils devraient suivre obligatoirement une formation au sein du Pôle Public de l'Eau que nous aurons créé par ailleurs, afin d'avoir tous les outils pour administrer de façon responsable et intelligente ces groupes de décisions. En attendant que nous n'inscrivions dans la constitution le côté nécessairement public de cette gestion, faute d'un nombre d'élus convaincus suffisant, nous devons contraindre les collectivités à chaque fin de contrat à proposer un référendum à la population sur le mode de gestion, à partir d'informations émanant d'entités (cabinets d'audit, experts indépendants...) ne faisant pas l'objet d'enquêtes concernant d'éventuels cas de partialité.

### **3. Selon vous, la production, la distribution et l'assainissement de l'eau, dont la compétence revient désormais à l'intercommunalité, devraient-ils relever d'une gestion publique en régie ou d'une délégation au privé ?**

Comme expliqué ci-dessus, nous pensons que la production, la distribution et l'assainissement de l'eau doivent relever de la compétence publique en régie. Nous voulons même dégager les intérêts privés de la gestion de l'eau directement dans la constitution. A notre avis, l'eau ne doit pas servir d'intérêts personnels et financiers tant cette ressource est précieuse et utile dans nos vies. Que ce soit pour le prix, pour la qualité du service ou encore de la démocratie participative que cela peut créer et que nous portons, " pour nous la régie c'est oui ! "

---

## **Réponse reçue de Mme Ophélie GUIN**

candidate PS 4ème circonscription Essonne

### **1. Quelles sont vos propositions pour garantir une gestion publique, démocratique, durable et équitable de l'eau sur le territoire français ?**

L'eau est à l'évidence un bien vital pour chacun de nos concitoyens. C'est aussi un bien menacé dont la production doit être étroitement contrôlée. Le législateur a fort logiquement confié cette compétence, la gestion de la distribution de l'eau potable aux intercommunalités. La puissance publique doit maintenant être utilisée pour aider les intercommunalités et leurs élus à comprendre les enjeux. Nous observons trop souvent que les prises de décision sont faites avec l'aide de cabinet d'études dont le point de vue est influencée par les grandes multinationales qui assurent très souvent le service public via le mécanisme de

délégation de service public. Nous devons donc imposer l'étude de points de vue contradictoires avant la prise de décision par les assemblées délibérantes.

## **2. Comment envisagez-vous d'améliorer le contrôle citoyen des services publics, en particulier celui de l'eau ?**

Pour renforcer le contrôle citoyen des services publics, il convient de mettre en place des commissions de contrôle. Des commissions comme la commission consultative des services publics locaux existent déjà et ont reçu cette mission. Aujourd'hui, les membres de ces commissions sont directement désignés par l'organe délibérant qu'ils doivent contrôler. Leur indépendance peut donc toujours être discutée. Je proposerai donc de revoir la composition de ces commissions et en particulier y introduire des membres tirés au sort soit dans la population desservie soit dans une liste, formée par des citoyens ayant répondu à un appel à candidature. Il va de soit que la proportion de ces citoyens tirés au sort doit être significative et pas purement symbolique.

## **3. Selon vous, la production, la distribution et l'assainissement de l'eau, dont la compétence revient désormais à l'intercommunalité, devraient-ils relever d'une gestion publique en régie ou d'une délégation au privé ?**

Ces trois services sont essentiels. Ces services ont souvent été délégués au privé et l'histoire politique est malheureusement riche des nombreux scandales politico-financier qui y ont fait suite. Nous observons aussi une grande complexité juridique dans ces mécanismes de délégation, complexité susceptible d'amener à une dérive des coûts ou bien à des situations aussi ubuesques que celle que nous avons en Essonne. La propriété des usines de potabilisation qui ont été financés par les redevances versées par les habitants est revendiqué par les entreprises du privé qui les ont gérées en délégation. C'est inacceptable. Les intercommunalités ont la taille critique pour prendre en charge le service et le dispositif de régie publique doit être privilégié. Cette évolution doit se faire dans le respect des contrats passés et aussi en prenant en compte les personnels des délégataires qui gèrent au quotidien ces services. Ces hommes et ces femmes sont le réservoir de compétences dont les intercommunalités ont besoin pour mettre en place un véritable service public.